

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juillet 2010
COMPTE RENDU

Attribution des subventions 2010

Propositions de la Commission des Affaires Culturelles – Animation - Vie Associative

	Propositions 2010	Vote 2010
* ASC Lessay (handball)	1 500.00	1 500.00
* Centre Aéronautique de Lessay	460.00	460.00
* Club radio modélisme Saint-Lô-Lessay	230.00	230.00
* Tennis Club de Lessay	1 600.00	1 600.00
* Union Sportive de Lessay	2 450.00	2 450.00
* Lessay Pétanque	400.00	400.00
* CPIE Vivre en Cotentin	1 000.00	1 000.00
Subvention exceptionnelle pour les actions avec les enfants des écoles	334.00	334.00
* Heures musicales de l'Abbaye de Lessay	7 000.00	7 000.00
* C.O.S. du personnel territorial	2 570.00	2 570.00
* Donneurs de sang bénévoles	100.00	100.00
* Foyer Socio-Educatif du collègue	1 500.00	1 500.00
* Anciens Combattants UNC – AFN	450.00	450.00
Pour animation musicale et cérémonies (par cérémonie)	60.00	60.00
* Association des chasseurs de Lessay	250.00	250.00
* Association des pêcheurs du canton de Lessay	250.00	250.00
* Comité de jumelages des Amis d'Ennigerloh	2 150.00	2 150.00
* Amicale des cheveux blancs	610.00	610.00
* Club de la bonne humeur	305.00	305.00
* Lessay Animation	2 700.00	2 700.00
* Comice Agricole du canton de Lessay	305.00	305.00
* Association Départementale des Déportés	80.00	80.00
* Association Famille Rurale	5 000.00	5 000.00
Subv.exceptionnelle transport inhérent aux activités des enfants	1 000.00	1 000.00
* Prévention Routière	80.00	80.00
* Remue Méninges	80.00	80.00
* Association des Amis de la MAPAD	300.00	300.00
* Camion Cross	450.00	450.00
* Groupement rural jeunesse sportive de l'Ay	400.00	400.00
* Cylindre Bloc	0.00	0.00
* Les 3 coups de Lessay	500.00	500.00

* Moto Club de l'Ay	150.00	150.00
* Théâtre UTOPIA	150.00	150.00
* Land Country Dancers	150.00	150.00
Total	34 564.00	34 564.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Feu d'artifice pour la Foire à Tout 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Lessay-Animation organise leur traditionnelle Foire à Tout le dimanche 04 juillet 2010. Cette manifestation est toujours clôturée par un feu d'artifice, financé par la Commune de Lessay et l'Association.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accorder une participation financière de 3 200 Euros TTC ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Restaurant scolaire: demande de subvention exceptionnelle au titre de la Réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations portant sur le projet de restaurant scolaire et son financement prévisionnel. Le bâtiment permettra l'accueil et la restauration d'environ 200 élèves qui fréquentent l'école de Lessay.

Deux services de repas seront mis en place.

Le projet ainsi arrêté porte sur une enveloppe financière estimée à 578 245 Euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter les fonds de réserve parlementaire.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

- demander le concours financier au titre des fonds de réserve parlementaire ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Vestiaires du stade de football : consultation mission de coordination SPS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2010 portant sur le projet de construction de vestiaires au stade de football municipal et la délibération du 20 mai 2010 relative à la mission de contrôle technique.

Compte tenu que ce projet nécessite pour sa construction plusieurs corps de métier et par conséquent implique une co-activité sur le chantier, en vertu de la loi du 31 décembre 1993 et des décrets d'application, il y a lieu de procéder au lancement d'une consultation informelle pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le lancement de la procédure de consultation portant sur la mission de coordination SPS pour les vestiaires du stade de football;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux de la traverse du bourg : présentation du projet, approbation dossier de consultation des entreprises et lancement procédure d'appel d'offres

Monsieur le Maire présente les plans du projet d'aménagement de la traverse du bourg sur la route départementale RD 900 réalisés avec le concours des services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche et en partenariat avec le Conseil Général de la Manche.

Trois secteurs seront aménagés en parkings : aire de stationnement rue Sainte Croix à l'emplacement des anciens logements de fonction des instituteurs, espace laissé vacant par la démolition de la salle à vocation sportive derrière la mairie et réhabilitation de la place de Verdun avec déplacement du Monument aux Morts vers l'espace du Bel Air, avenue Paul Jeanson.

En concertation avec la mairie et le Conseil Général, les services DDTM-DDEA ont élaboré le dossier de consultation des entreprises qui permet de lancer la procédure d'appel d'offres. Le DCE est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Il est ainsi précisé que les travaux se feront sur deux exercices budgétaires : les placettes communales seraient aménagées courant octobre 2010, la route départementale, propriété du Conseil Général de la Manche, serait inscrite au budget 2011 du Conseil Général.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le descriptif des travaux ainsi définis pour l'aménagement de la RD 900 rue Saint Croix, la zone située derrière la Mairie et la place de Verdun ;
- accepter le DCE élaboré par les services de l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée ;

- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Monsieur Patrick CRIQUET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Traverse du Bourg de Lessay : mission de coordination SPS

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Lessay, il y a lieu de faire appel à un coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé pour suivre les travaux de réalisation de trottoirs et de placettes sur la RD 900.

L'entreprise AJILON ENGINEERING a été sollicitée conjointement avec le Conseil Général de la DDTM- DDEA et a transmis un devis qui s'élève à 1 752.00 euros HT concernant la mission des travaux à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à

- accepter le devis ainsi présenté de coordination SPS pour l'aménagement de la RD 900;
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Monsieur Patrick CRIQUET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux de la traverse du bourg : demande de subventions DGE

Monsieur le Maire précise le montant estimatif des travaux d'aménagement de la traverse du bourg déterminé par les services DDTM-DDEA. L'enveloppe financière est estimée à 421 470.00 euros HT.

Il y a lieu de demander les subventions inhérentes à ce type de projet. En conséquence, la Commune sollicite une aide au titre de la dotation globale d'équipement (DGE).

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter l'aide financière de la dotation globale d'équipement;
- dire que les travaux ne seront pas commencés avant l'attribution des subventions ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Monsieur Patrick CRIQUET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux de la traverse du bourg : demande de subventions FISAC

Monsieur le Maire précise le montant estimatif des travaux d'aménagement de la traverse du bourg déterminé par les services DDTM-DDEA. L'enveloppe financière est estimée à 421 470.00 euros HT.

Il y a lieu de demander les subventions inhérentes à ce type de projet. En conséquence, la Commune sollicite une aide au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter l'aide financière du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce;
- dire que les travaux ne seront pas commencés avant l'attribution des subventions ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Monsieur Patrick CRIQUET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux de la traverse du bourg : demande de subvention AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire précise le montant estimatif des travaux d'aménagement de la traverse du bourg déterminé par les services DDTM-DDEA. L'enveloppe financière est estimée à 421 470.00 euros HT.

Il y a lieu de demander les subventions inhérentes à ce type de projet. En conséquence, la Commune sollicite une aide au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter l'aide financière au titre des amendes de police;
- dire que les travaux ne seront pas commencés avant l'attribution des subventions ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.
- Amendes de police

Monsieur Patrick CRIQUET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Consultation d'un bureau d'études pour l'aménagement des abords de l'abbatiale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nature des travaux déjà entrepris sur les arrières de la propriété communale située 6 place Saint Cloud et donnant sur l'avenue Paul Jeanson.

En direction de l'abbatiale, un parking et un jardin médiéval pourraient être aménagés en tenant compte des spécificités liées à l'environnement de l'abbatiale Sainte Trinité.

Par conséquent, il y a lieu de faire appel à un bureau d'études qui sera chargé de proposer des aménagements, en accord avec le document d'urbanisme en vigueur et Monsieur l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le lancement d'une consultation pour retenir le bureau d'études en charge de ce projet;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Réalisation d'un réseau d'assainissement sur le champ de foire : proposition d'honoraires pour l'étude technique

Monsieur le Maire rappelle les questions sanitaires soulevées lors de la commission Foires du 28 avril 2010 et notamment dans le secteur des manéges sur le champ de foire. Il est proposé d'y réaliser un réseau d'assainissement complémentaire à celui déjà réalisé.

En conséquence, il y a lieu de faire appel à un cabinet pour réaliser l'étude technique de faisabilité.

Les travaux du réseau d'assainissement sont à réaliser au plus tard pour les foires 2011.

Une proposition d'honoraires a été présentée par le cabinet PRY TECH et s'élève à 2 445.00 € HT soit 2 924.22 € TTC pour une prestation globale incluant les phases d'étude, l'exécution et le suivi des travaux jusqu'à la réception.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre de l'entreprise PRY TECH tel que présenté;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Consultation d'un bureau d'études pour assainissement secteur Lande Fermée

D'ici 2012, des contrôles seront opérés sous l'égide de la Communauté de communes du canton de Lessay par le Service Public d'Assainissement Non Collectif pour une mise en conformité des installations existantes non raccordées aux réseaux d'assainissement communaux.

La première tranche des diagnostics gérée par le SPANC a débuté et porte sur les communes de Vesly, Saint-Patrice de Claiids, Laulne, Lessay et Créances (Hottot uniquement).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence de propriétés privées situées dans le secteur de la Lande Fermée qui ne sont pas raccordées à un réseau d'assainissement collectif. Une douzaine d'habitations est concernée.

Ce secteur est proche de la zone d'activités Espace Fernand Finel qui est déjà équipée d'un réseau d'assainissement collectif, elles pourraient être raccordées à ce réseau.

En conséquence, il y a lieu de faire appel à un cabinet pour réaliser l'étude technique de faisabilité.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le lancement de la procédure de consultation pour retenir un cabinet d'études;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Aérodrome de Lessay : participation aux travaux de mise en conformité du réservoir et équipement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nature des travaux et aménagements nécessaires pour la mise en conformité de la station essence de l'aérodrome avec la réglementation en vigueur.

Afin de préserver l'activité aéronautique globale de la base Charles Lindberg, il est nécessaire d'augmenter la capacité de stockage de la station essence avec un réservoir adapté de 10 000 litres et de procéder également à la mise en sécurité des cuves.

Le Conseil Général de la Manche assure la maîtrise d'œuvre de l'opération qui comprendra d'autres travaux d'entretien destinés à valoriser l'ensemble de l'aérodrome.

La Commune est sollicitée pour un concours financier concernant les travaux de la station essence.

En raison de l'intérêt porté par la Commune pour maintenir et pérenniser l'activité aéronautique de l'aérodrome Charles Lindberg, le Conseil Municipal est invité à :

- accorder un concours financier de 30 000 euros dès lors que les travaux ainsi définis seront réalisés;
 - constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
 - autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Rapport annuel 2009 de la DDTM sur le prix et la qualité du service de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et fait l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, assistant conseil auprès de la commune, a rédigé un rapport avec l'aide des services municipaux.

Ce rapport 2009 est public et permet d'informer les usagers de ce service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Lessay ;
- ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Rapport annuel 2009 de la DDTM sur le prix et la qualité du service assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et fait l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, assistant conseil auprès de la commune, a rédigé un rapport avec l'aide des services municipaux.

Ce rapport 2009 est public et permet d'informer les usagers de ce service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public l'assainissement collectif de la commune de Lessay ;

- ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Nomination d'un délégué communautaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008 qui précise les personnes désignées délégués titulaires et délégués suppléants près de la Communauté de Communes du Canton de Lessay :

Délégués titulaires

- Claude TARIN
- Roland MARESCQ
- Jacky VENGEONS
- Jean-Noël de PIERREPONT
- Bruno SALMON

Délégués suppléants

- Janine LECHEVALLIER
- Jean-Luc BALAGUER

Et indique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Lessay possédant plus de 2 000 habitants au dernier recensement légal, il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 3 de l'arrêté de création de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

La Commune de Lessay devra être représentée par 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, un nouveau délégué communautaire doit être désigné.

Il est proposé de désigner un délégué titulaire parmi les délégués suppléants ci-dessus nommés et de nommer un délégué suppléant.

Mesdames Janine LECHEVALLIER et Liliane HAREL ne participent au vote.

Le Conseil Municipal a décidé de désigner Madame Janine LECHEVALLIER désignée en qualité de déléguée titulaire et Madame Liliane HAREL en qualité de déléguée suppléante

Tirage au sort des jurés d'assises : liste préparatoire

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il doit procéder au tirage au sort de 6 jurés constituant le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés des assises.

La liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de la procédure pénale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- procéder au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale générale de la commune à l'aide de pions numérotés.

Après avoir procédé selon les formes prescrites, les personnes suivantes sont désignées :

- **ANGOT – CHAUVIN Yvonne**, retraitée
Née le 14 février 1927 à PIROU (Manche)
Domiciliée à Lessay 11, rue d'Ennigerloh

- **MICHINEAU Joseph**, métreur
Né le 10 mars 1933 à BASSE TERRE (97)
Domiciliée à Lessay 2, place Saint-Cloud

- **LEDRANS Julien**, sans profession
Né le 15 avril 1981 à Saint-Lô (Manche)
Domicilié à Lessay 1, impasse du château

- **CARBONNEL Jacques**, exploitant agricole
Né le 21 février 1954 à Coutances (Manche)
Domiciliée à Lessay 66, route de Hottot

- **LAMY Pierre**, exploitant agricole retraité
Né le 5 janvier 1938 à Lessay (manche)
Domicilié à Lessay 76, route de la fontaine Félix

- **HELEINE Wilfried**, chef d'atelier
Né le 06 février 1973 à Saint-Lô (Manche)
Domiciliée à Lessay 13, route de Bellée

Indemnisation des assurances Générali: dégâts causés par la neige sur les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les dégâts occasionnés par l'enneigement sur les bâtiments communaux début 2010.

Par arrêté ministériel du 09 avril 2010, la Commune de Lessay a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Compte tenu de l'estimatif des travaux à réaliser et des franchises par bâtiment, les assurances Générali, compagnie de la Commune, prennent en charge les dommages subis à hauteur de 20 632.71 euros.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le dédommagement de la compagnie d'assurances pour le montant ci-dessus indiqué;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Création de commerces 6, place Saint-Cloud : modification de lots

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 08 avril 2010 portant sur le résultat de la consultation lancée pour l'aménagement de ce bâtiment.

Il y a eu lieu de procéder à quelques modifications pour tenir compte en outre des contraintes inhérentes à la restauration d'un bâtiment ancien.

Lot 1 gros œuvre :

Démolition de l'alège à l'étage du bâtiment par l'entreprise Lavarde et reprise de l'existant pour un montant de 620.00 euros HT.

Lot 4 menuiseries extérieures :

Le remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre avec garde corps est nécessaire, l'offre AMC FOLLIOU pour un montant de 800.53 euros HT.

Lot 5 menuiseries intérieures :

Le doublage initialement prévu est transformé en cloison placo stl pour faciliter la rénovation. L'entreprise DUGUET a transmis un devis d'un montant global de 459.21 euros HT.

Lot 7 électricité :

Compte tenu de la nature des activités commerciales qui peuvent être installées dans les locaux en cours d'aménagement, l'installation en triphasé est à prévoir également dans le deuxième commerce. L'entreprise JARNIER a transmis un devis pour réaliser une installation en triphasé d'un montant de 641.09 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à

- accepter les devis ainsi présentés pour l'aménagement du bâtiment communal;
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Rétrocession gratuite des parcelles AD 100 et AD 101

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'en raison de la construction des 22 logements HLM qui seront réalisés entre la rue des salines et la rue de gaslonde, il est nécessaire de demander la rétrocession des parcelles AD100 et AD101 dans le domaine public communal.

Ces parcelles appartiennent à ce jour aux co-proprétaires du lotissement du Crédit Immobilier réalisé en 1986.

Après accord de tous les propriétaires, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession gratuit qui sera établi en l'étude de Maître LUCAS Olivier notaire à Lessay.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession gratuite des parcelles AD100 d'une contenance de 2067 m² et AD 101 d'une contenance de 1234 m² au profit de la commune de Lessay.
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Aménagement 22 logements HLM : essais et contrôle des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire précise que la voirie du lotissement de 22 logements HLM est en cours d'achèvement. Il y a lieu de procéder à des essais et des contrôles de conformité du réseau d'assainissement afin de vérifier l'étanchéité des réseaux pour assurer le bon fonctionnement futur de cet équipement sanitaire.

L'entreprise Pry Tech est mandatée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet ; deux devis ont été reçus.

Les offres sont les suivantes :

- devis Auto Bilan Réseaux d'un montant de 1 816.00 euros HT soit 2 171.94 euros TTC ;
- devis STGS d'un montant de 1 664.00 euros HT soit 1 990.14 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise STGS, mieux disante, pour les montants ci-dessus évoqués;
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Projet de skate parc

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec des jeunes de Lessay intéressés par la réalisation d'un skate parc sur la Commune.

Une quarantaine d'enfants pourrait être concernée par cette activité qui compléterait ainsi l'offre de loisirs en direction de la jeunesse.

La Communauté de Communes de la Haye du Puits a réalisé un skate parc, les renseignements collectés nous donnent quelques indications sur la faisabilité d'un tel projet.

Le skate parc pourrait être implanté dans le secteur du champ de foire à proximité de la rue des Rôtisseurs, l'endroit exact reste à définir.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe de réalisation d'un skate parc après l'étude complète du projet tant sur le plan technique que financier;
- retenir un terrain dans le secteur du champ de foire en raison de l'Espace Jeunes qui sera installé dans la salle Vicq d'Azir et du terrain de football existant;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.